

Séance du vendredi 13 décembre 2013

M. le président. Nous en revenons à l'article 24.

La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la décentralisation, pour soutenir l'amendement n° 469.

Mme Anne-Marie Escoffier, *ministre déléguée chargée de la décentralisation*. Cet amendement vise à tirer les conséquences de plusieurs dispositions que nous avons introduites dans le cadre de ce projet de loi de finances. Trois mesures s'imposent.

La première consiste à dégager de nouvelles marges de manœuvres budgétaires afin de renforcer deux dotations centrales en matière de solidarité entre les territoires : la dotation de développement urbain, pour 25 millions d'euros ; le fonds national d'aménagement du territoire, au bénéfice des bourgs ruraux, pour 15 millions d'euros.

La deuxième mesure concerne les missions actées dans la dernière loi que nous avons adoptée, hier, relative à la modernisation de l'action publique et à l'affirmation des métropoles, et se rapporte aux métropoles de Marseille et de Paris pour lesquelles deux missions de préfiguration sont mises en place, financées par deux enveloppes, l'une de 2 millions pour Paris, l'autre de 500 000 euros pour Marseille.

Une troisième mesure concerne l'actualisation des montants de la dotation pour transfert de compensation d'exonération de la fiscalité directe locale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Eckert, *rapporteur général*. La commission n'a pas eu l'occasion d'examiner cet amendement, mais il tire en effet les conséquences de décisions antérieures ou parallèles comme vient de l'évoquer Mme la ministre. A titre personnel, je ne peux qu'y être favorable, d'autant plus qu'il pourrait être considéré comme un amendement de coordination par rapport aux décisions déjà adoptées.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. Je m'oppose à cet amendement, comme je l'ai fait voilà une semaine à propos des missions de préfiguration dans le collectif de la fin de l'année 2013. Ces deux amendements, l'un sur 2013 la semaine dernière, l'autre sur 2014 cette année, n'ont été examinés par personne, comme vient de le dire le rapporteur général, ce qui montre combien le Gouvernement, pour ce qui est de la création des métropoles, a agi de manière autoritaire, sans aucune concertation.

J'appelle l'attention de ceux qui suivent les finances locales. Tout d'abord, les missions de préfiguration seront financées par amputation de la dotation globale de fonctionnement des communes et intercommunalités des territoires concernés, qui diminuent déjà fortement suite au prélèvement de 1,5 milliard ! Surtout – je prends l'exemple des départements de la petite couronne –, alors que nous, élus de dix-neuf intercommunalités, avons réussi à travailler ensemble, quelles que soient nos sensibilités politiques, à mettre en place des intercommunalités, des communautés d'agglomération, vous jetez tout notre travail à bas, madame la ministre, pour le remplacer par un objet non identifié qui sera cette métropole, sans parler des vos impasses inacceptables sur l'avenir du personnel.

J'ai réuni le personnel de ma communauté d'agglomération avant-hier mais j'étais bien incapable de les informer de leur sort en janvier 2016.

Vous faites également l'impasse sur les transferts financiers. N'oublions pas qu'il y aura des transferts de toute la fiscalité économique, l'ancienne taxe professionnelle, de la taxe d'habitation également compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle, le tout dans le flou le plus complet. Il est incroyable que ceux qui défendent la décentralisation considèrent qu'il revient à de hauts fonctionnaires, réunis dans une mission de préfiguration, de mettre à bas le travail que les élus réalisent depuis dix ans et témoignant ainsi de leur capacité à dépasser leurs divergences politiques pour viser l'intérêt général.

Je vous le dis d'autant plus volontiers, madame la ministre que j'ai voté la loi Chevènement, même si j'étais alors dans l'opposition. J'ai fait partie de ceux qui ont promu la mise en place des communautés d'agglomération. La nôtre est d'ailleurs l'une des premières à avoir été créées, le 1^{er} janvier 2000. Il est inouï que l'État engage un tel processus de centralisation et que tout le travail des élus soit ainsi jeté par-dessus bord !

Je n'ai rencontré aucun élu, maire d'une ville de ces trois départements, qui, quelle que soit sa sensibilité politique, en particulier du côté du groupe socialiste, ne m'ait dit en privé que cette métropole ne pourrait pas fonctionner et qu'elle conduirait à la paralysie. Il est inadmissible que, de façon aussi autoritaire, rapide, précipitée, on engage quelques millions de crédit en diminuant encore davantage notre DGF. Je tenais à vous le dire, madame la ministre !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Anne-Marie Escoffier, *ministre déléguée*. J'ai bien entendu votre émotion, mais je voudrais vous éclairer sur le contexte. Vous avez participé à nos débats précédant l'examen du texte adopté hier. Depuis plusieurs mois, nous avons travaillé assidûment les dossiers de la métropole de Marseille et de Paris, avec l'ensemble des élus. Nous avons organisé de nombreuses rencontres. Même si la décision de créer la métropole de Marseille a été imposée de manière volontaire, déterminée, la mission de préfiguration a été actée d'entrée de jeu, dès le premier vote par le Sénat. Elle fait aujourd'hui consensus au point que, il y a seulement quelques jours, nous l'avons dit au congrès des maires, nous avons pu intégrer dans un groupe de travail, par décret, l'organisation de cette mission qui compte non seulement des hauts fonctionnaires mais aussi des élus. Tous les acteurs sont associés.

Ces 500 000 euros correspondent en effet à des dotations prélevées sur les six intercommunalités qui forment la métropole marseillaise. L'objectif de ces missions, autant à Marseille qu'à Paris, en amont desquelles des négociations et des concertations ont eu lieu, est de mettre en œuvre dans les meilleures conditions possible les dispositions relatives aux finances ou à la gestion des personnels.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. Je parlais de la métropole de Paris.

Mme Anne-Marie Escoffier, *ministre déléguée*. Tout ce travail pourra se faire maintenant puisque cette mission est créée.

(L'amendement n° 469 est adopté.)

(L'article 24, amendé, est adopté.)

Article 24 bis (précédemment réservé)

(L'article 24 bis est adopté.)

Article 24 ter (précédemment réservé)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 417.

M. Christian Eckert, *rapporteur général*. Monsieur le président de la commission, avant de présenter cet amendement, je voudrais vous appeler à davantage de modération. Vous parlez de précipitation, de brutalité mais en la matière, nous n'avons pas de leçon à recevoir puisque la prétendue suppression de la taxe professionnelle a été un monstrueux modèle d'improvisation et de brutalité !

Cette remarque me permet de faire la transition avec cet amendement qui, reprenant un amendement du sénateur François Marc, tend justement à gérer les queues de comètes de votre réforme brutale, improvisée et bancal – je n'hésite pas à le dire – de la taxe professionnelle.

La commission a souhaité suivre la démarche de nos collègues sénateurs. J'en ai pris acte et par courtoisie à l'endroit de nos collègues spécialistes des collectivités territoriales, j'ai proposé à la commission de reprendre cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Anne-Marie Escoffier, *ministre déléguée*. Merci, monsieur le rapporteur général, d'avoir refait le point et souligné que ces dispositions, dans le prolongement de la réforme de la taxe professionnelle, visent à répondre aux difficultés qu'elle a générées et dont nous mesurons l'ampleur aujourd'hui.

J'ai bien entendu vos arguments, que vous partagez avec le rapporteur général de la commission des finances du Sénat mais, depuis la mise en œuvre de cette réforme, nous avons été amenés, à deux ou trois reprises, à recalculer les effets de la réforme, ce qui a nécessité un travail considérable pour l'ensemble de nos services et de nos administrations car les calculs sont extrêmement complexes. Ce n'est sans doute pas cet argument qui vous fera fléchir mais nous ne pouvons pas reprendre, année par année, sur une durée qui reste à déterminer, les effets d'une réforme adoptée depuis 2010.

Pour toutes ces raisons auxquelles vous serez peut-être sensible, je vous propose de retirer votre amendement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. Quelques mots rapides. S'agissant tout d'abord de la réforme de la taxe professionnelle, elle fut extrêmement complexe et lourde et elle a nécessité un travail de plusieurs mois, qui a été mené d'ailleurs avec l'opposition puisque Didier Migaud, président de la commission des finances à l'époque, et Jean-Pierre Balligand, ont participé à toutes les réunions à Bercy. J'en profite pour vous signaler qu'en tant que président de la commission des finances, je suis disponible pour participer à toutes les réunions qui pourraient se tenir en amont de réformes de cette ampleur.

Mme Marie-Christine Dalloz. Très bien !

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. Par ailleurs, pour avoir été rapporteur de cette réforme, j'avais signalé, dès cette époque, qu'il faudrait procéder à des ajustements plusieurs années après et je voudrais défendre cet amendement, madame la ministre. Quand on a fait la photographie, à l'instant T de la réforme en 2010, des rôles de taxe professionnelle n'étaient pas encore enregistrés. Nous avons donc décalé le délai jusqu'en juillet 2011, puis 2012. Il en reste encore, et nous le savons tous puisque nous recevons des rôles supplémentaires de fiscalité parfois trois ou quatre ans après. Je suis bien conscient des problèmes de calcul que leur prise en compte pourrait générer, mais il faudrait tout de même le faire – nous verrons plus tard un autre amendement.

J'ai eu l'occasion de me rendre à l'assemblée générale des maires de l'Eure et j'y ai découvert que des problèmes étaient apparus lors du calcul de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Quelques ajustements ont eu lieu, c'est tout à fait normal.

Si vous considérez que la réforme est mauvaise, monsieur le rapporteur général, changez-la !

Mme Marie-Christine Dalloz. Exactement.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. Je l'ai dit ici même il y a quelques années, je ne m'en suis pas caché : la réforme n'était pas faite pour les collectivités locales mais pour les entreprises. Les collectivités locales ont subi cette réforme.

Mme Marie-Christine Dalloz. Eh oui.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. C'est ainsi, la réforme a été voulue pour que les impôts à la charge des entreprises baissent. Elle a été menée dans le sillage d'une autre réforme conduite sous le Gouvernement Jospin pour supprimer la part salaires de la taxe professionnelle.

Changez la loi si vous n'en voulez pas. Faites-en une autre ! Si vous ne le souhaitez pas, il faudra procéder à quelques ajustements. Autant le faire. Tout cela pour vous dire que je suis favorable à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Christian Eckert, *rapporteur général*. Je m'attendais à ce que l'on rouvre ce débat, que je ne prolongerai pas. Cela étant, lorsque l'on fait quelque chose qui n'est pas parfait...

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. On le reconnaît !

M. Christian Eckert, *rapporteur général*. Oui, on le reconnaît.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. C'est ce que je viens de faire !

M. Christian Eckert, *rapporteur général*. S'agissant de la méthode, monsieur le président de la commission, vous ne pouvez pas dire qu'elle a été préparée et partagée sereinement. Vous le savez aussi bien que moi, qui étais à l'époque dans l'opposition : la veille de la réunion de la commission, vous avez passé une nuit difficile. Au petit matin, nous avons trouvé sur table l'amendement le plus volumineux qui ait jamais été déposé, qui contenait, de mémoire, 90 pages d'une langue dont chacun connaît la nature dès lors qu'il s'agit d'écrire des dispositions portant sur de telles sommes, de l'ordre de dix, voire vingt milliards d'euros si ma mémoire est bonne.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances*. J'y avais travaillé avec M. Balligand !

M. Christian Eckert, *rapporteur général*. Et encore, sur le fond, tout le monde a cru que la taxe professionnelle avait été supprimée. Au mois de septembre suivant, nous avons ainsi tous reçu dans nos permanences des personnes qui payaient davantage qu'auparavant alors qu'elles pensaient la taxe supprimée ! Bien sûr, vous pouvez toujours, *a posteriori*, vous répandre en actes de contrition et de repentance, voire en gesticulations !

J'en reviens à l'amendement, que sa genèse ne me permet pas de retirer ; toutefois, compte tenu des explications de Mme la ministre, j'en appelle à la sagesse et à la modération de l'Assemblée.

(L'amendement n° 417 n'est pas adopté.)

(L'article 24 ter est adopté.)